

# POSTULAT INTERPARTIS

## Réalisation d'un plan piétons à Bienne

**Le Conseil municipal est prié d'élaborer un plan directeur des chemins pour piétons (plan piétons) en vue de promouvoir les déplacements à pied en ville de Bienne.**

### Développement

La marche à pied est bonne pour la santé, ménage l'environnement et contribue à réduire les nuisances du trafic automobile (pollution de l'air, bruit, accidents, bouchons). Un plan directeur des chemins piétons (plan piétons) tel qu'il existe à Genève ou à Bâle, comprenant une stratégie avec un plan de mesures, inciterait les habitants de Bienne à se déplacer davantage à pied plutôt qu'en voiture. Un tiers des trajets parcourus en voiture font moins de 3 km et même 12% d'entre eux sont inférieurs à 1 km. Dans une ville comme Bienne, où les distances sont courtes, le potentiel d'accroissement du trafic piétonnier est donc élevé.

Un réseau de chemins pour piétons attrayant, sûr et libre d'obstacles, de même que des mesures d'information et d'encouragement favorisent le transfert modal vers la mobilité douce et contribue à augmenter la qualité de vie en ville.

D'une manière générale, un tel plan piétons vise à améliorer les conditions de déplacement des piétons, en accordant une attention particulière aux individus les plus vulnérables, comme les enfants, les personnes âgées ou les personnes à mobilité réduite. Concrètement il s'agirait de

- mettre en place un réseau de cheminements sûr, continu et confortable pour tous ;
- revaloriser des places et en créer de nouvelles ;
- de rendre les carrefours, les rues et les trottoirs plus accueillants ;
- créer des itinéraires sécurisés aux abords des écoles et des établissements pour personnes âgées ;
- encourager la promenade en proposant une série d'itinéraires pédestres thématiques (comme à Genève) – par exemple « Promenades au fil de l'eau »;
- créer une carte des temps de parcours à pied telle qu'il en existe une pour les cyclistes (temps nécessaire pour aller d'un lieu à l'autre à une vitesse moyenne de marche de 5 km/h).

La réalisation d'un plan piéton s'inscrit dans les objectifs du plan directeur régional en matière de transports (CRTU 2012) – qui relève les points faibles en matière de mobilité douce et propose une série de mesures pour y remédier – ainsi que du projet intercommunal Mobiclick, qui vise à accroître la part du trafic piétonnier et cycliste. En outre, la ville de Bienne a signé la « Charte pour une mobilité urbaine durable » de la Conférence des villes pour la mobilité, par laquelle elle s'engage à « proposer un réseau pédestre direct, sûr, attrayant et cohérent ».

### Liens :

Fusswegnetz Basel : <http://www.mobilitaet.bs.ch/themenundprojekte/fussundveloverkehr/fusswegnetz.htm>

Plan piétons Genève: <http://www.ville-geneve.ch/themes/mobilite/pieton/cinq-actions-faveur-pieton/>

21 mars 2013



Roland Gurtner, PASSERELLE



Pablo Donzé, Les Verts

